



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 84410

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les artistes titulaires d'une carte professionnelle leur permettant l'accès gratuit aux musées publics mais aussi l'accès à l'entrée coupe-file. Il apparaît que cette dernière disposition est remise en cause par certains établissements. Il paraît tout le moins surprenant de ne plus appliquer ou d'appliquer de manière aléatoire cette faculté ancienne (datant de la fin de la Révolution), confirmée par un arrêté du 30 juin 1975. Cet accès rapide est essentiel pour les artistes qui ont un besoin professionnel de voir et revoir les œuvres des maîtres lors des expositions. Aussi, il souhaiterait savoir si une information claire peut être communiquée aux musées nationaux, à savoir, la gratuité et l'accès coupe-file pour les collections permanentes et les expositions temporaires, notamment pour les artistes présentant leur justificatif annuel d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes - sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84410

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5101

Question retirée le : 29 mars 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)